● **Achat de la parcelle AK47 :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition d'achat de la parcelle AK 47 d'une superficie de 160 m² appartenant au Conseil Département pour la somme de 100€.

● **Création d'un emploi d'Adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité :** Le Conseil Municipal, décide de créer un emploi d'Adjoint technique de 2ème classe 10/35ème pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois à compter du 1er septembre 2015, renouvelable mais la durée totale ne pourra être supérieure à douze mois pendant une même période de dix- huit mois consécutifs.

● **Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe :** Le Conseil Municipal, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe 23/35ème pour l'entretien des espaces verts à compter du 1er octobre 2015 d'une durée de 1 an renouvelable.

● **Subvention Annuelle ADECMR :** une subvention de fonctionnement de 130 € est attribuée à l'ADECMR pour l'année 2015.

● **Attribution IEMP :** Le Conseil Municipal décide d'attribuer une Indemnité d'Exercice de missions des Préfectures, aux agents relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs de 1ere classe à compter du 1er septembre 2015. Le coefficient sera déterminé en fonction du niveau hiérarchique de chaque agent par Mr le Maire.

● **Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg**
Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes soit les modifications suivantes :

- **Création de l'article 3.10 « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE »** avec la compétence « Construction et exploitation de réseaux de communications électroniques à haut débit » ;
- **Modification de l'article 3-1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** avec l'ajout de la compétence **Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**
- La nouvelle rédaction **de l'article 3-1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.**

➢ COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Suite au départ volontaire de l'agent chargé de l'entretien des espaces verts, un nouvel agent en contrat CUI-CAE a été recruté à compter du 1er août 2015 pour 26 heures semaine.

Mr le maire demande à chaque conseiller d'étudier le dossier remis lors de la présentation de Mr WARSMANN concernant la création d'une « commune nouvelle » afin d'en débattre lors d'une prochaine réunion.

➢QUESTIONS DIVERSES :

Un conseiller signale que le stérage du bois contre les arbres est interdit lors de l'affouage, cependant cette consigne est visiblement non respectée.